



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 14/01/2025

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13	Date de convocation : 07/01/2025
Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5	Date de publication : 08/01/2025
Quorum applicable : 7	

Le 14 janvier 2025 à 18 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

Présents (12) :

AIME-LA-PLAGNE : M. Michel GENETTAZ, titulaire.
Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire.
M. Xavier URBAIN, suppléant (de Pascal VALENTIN).

CHAMPAGNY : M. Xavier BRONNER, titulaire.
M. Vincent RUFFIER des AIMES, suppléant (de René RUFFIER-LANCHE).
M. Denis TATOUD, titulaire.

LA PLAGNE TARENTAISE : Mme Fabienne ASTIER, titulaire.
Mme Nathalie BENOIT, suppléante (de Romain ROCHET).
M. Jean-Luc BOCH, titulaire.
M. Pierre OUGIER, titulaire.
M. Daniel-Jean VENIAT, titulaire.
M. Christian VIBERT, titulaire.

Excusés (6) : Mme Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne.
MM. Laurent DESBRINI, titulaire d'Aime-la-Plagne, Pascal VALENTIN, titulaire d'Aime-la-Plagne suppléé par Xavier URBAIN suppléant d'Aime-la-Plagne, René RUFFIER-LANCHE, titulaire de Champagny suppléé par Vincent RUFFIER des AIMES suppléant de Champagny, Romain ROCHET, titulaire de La Plagne Tarentaise suppléé par Nathalie BENOIT suppléante de La Plagne Tarentaise et Benoît VALENTIN suppléant de La Plagne Tarentaise.

Secrétaire de séance : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

⇒ **Ouverture de la séance plénière à 18h00.**

⇒ **M. le Président constate que le quorum est atteint.**

ORDRE DU JOUR

Compétences optionnelles « Eau et Assainissement collectif » :
depuis le 01 janvier 2016, seuls les délégués des communes d'Aime-La-Plagne et de La Plagne Tarentaise ayant transféré les compétences « Eau et Assainissement collectif » au Syndicat pour les sites d'altitude participent aux votes concernant l'eau et l'assainissement.

Relevé de décision : néant.

Délibération n° 2025-001 : administration générale : avenant à la convention d'adhésion liant le SIGP au CDG73 pour la mission « référent déontologue élus » : unanimité.

Délibération n° 2025-002 : administration générale : : modification du tableau des effectifs permanents du SIGP : unanimité.

Délibération n° 2025-003 : patrimoine : : modification de la cession de l'année 2024 de terrains agricoles sur le territoire d'Aime-la-Plagne, secteur de Longefoy : unanimité.

Délibération n° 2025-004 : finances : restes à réaliser 2024 du budget général du SIGP : unanimité.

Délibération n° 2025-005 : finances : compétence optionnelle : restes à réaliser 2024 du budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement du SIGP : unanimité.

⇒ **Fin de séance à 18h38.**

Fait à La Plagne Tarentaise, le 14 janvier 2025.

Le Secrétaire de séance,
Christian VIBERT



Le Président,
Jean-Luc BOCH

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE**
1355 Route d'Aime - Les Provagnes
73210 LA PLAGNE TARENTAISE

Publié sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise, le

22 JAN. 2025

⇒ Les actes administratifs exécutoires correspondants sont publics, et sont consultables sur demandes au siège du SIGP aux dates et heures d'ouverture, et sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise (<https://www.laplagne-tarentaise.fr>).

⇒ Les actes peuvent faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du SIGP dans les deux mois suivant sa notification. Ils peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Téléphone : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44 - Courriel : greffe.fa-grenoble@juradm.fr (dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux).